



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : URBANISME 1**

**OBJET : ECHANGE DE  
DIVERSES PARTIES DE LA  
PARCELLE COMMUNALE  
B 188 A FONTENIL CONTRE  
LA PARCELLE B 196 ET UNE  
PARTIE DE LA PARCELLE  
B 194.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

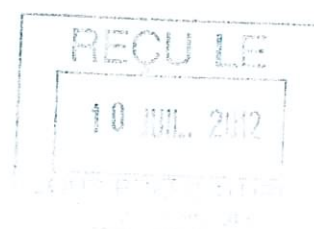
**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.  
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.  
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain,  
DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune de Briançon est propriétaire de la parcelle cadastrée section B numéro 188 d'une superficie de 15 986 m<sup>2</sup> située à FONTENIL.

Le propriétaire des parcelles cadastrées section B numéros 194-195-196 et 201 a sollicité la commune en vue de procéder à un échange de diverses parties de la parcelle B 188 avec la parcelle B 196 et une partie de la parcelle B 194.

Ce dernier envisage d'édifier des constructions sur sa propriété située en zone UB.

Ces parties de parcelle communale lui sont nécessaires pour :

- permettre de réaliser un accès tel qu'exigé par l'Architecte des Bâtiments de France,
- mettre en place des filets pare-pierres tels que prescrits par le Plan de Prévention des Risques Naturels, et dont la Commune ne souhaite pas l'implantation sur une parcelle dont elle est propriétaire,

Considérant que les parcelles appartenant au Domaine privé communal sont situées en Zone N du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Considérant que ces parcelles sont situées en zone rouge du PPR, donc réputées inconstructibles et sont constituées de clapiers,

Considérant que ces parcelles ne sont d'aucune utilité pour la Commune,

Considérant que cet échange de diverses parties de la parcelle B 188 avec la parcelle B 196 et une partie de la parcelle B 194 s'effectue à superficie égale de 859 m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il sera demandé une servitude de passage au futur propriétaire, pour d'éventuels réseaux, notamment défense incendie sur la partie de parcelle communale échangée, B n°194,

Considérant qu'il sera demandé une servitude de passage au futur propriétaire, pour un éventuel accès aux parcelles privées B n° 202 et B n° 1277, sur la partie de parcelle communale échangée, B n°188,

Etant précisé qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte des parties de parcelles à céder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de l'échange de diverses parties de la parcelle communale cadastrée section B n° 188 contre la parcelle B 196 et une partie de la parcelle B 194 pour une contenance égale.
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte des parties de parcelles à échanger.
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

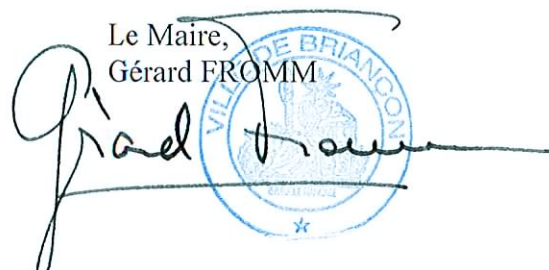
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

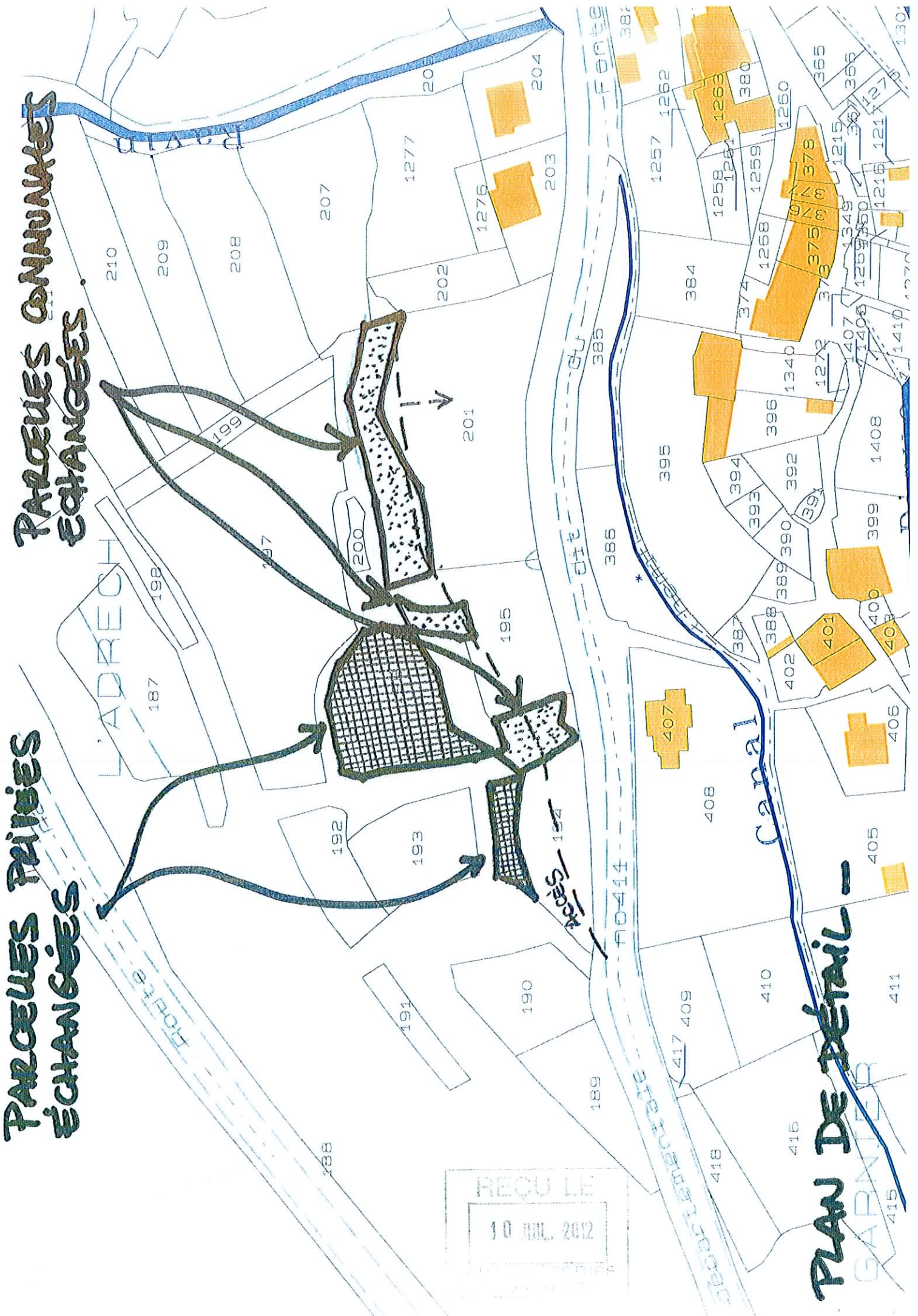
Le Maire,  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012  
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012  
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012

**PARCELLES PRIÉES  
ÉCHANGÉES**

**PARCELLES ANNULÉES  
ÉCHANGÉES**



**PLAN DE DÉTAIL -**  
GARNIER

REÇU LE  
10 AVRIL 2012

# PLAN DE SITUATION —

Redoute des sailettes

## PARCELE CONTRAINTE

n° 188

REQUÊLE  
10 JUIN 2012

